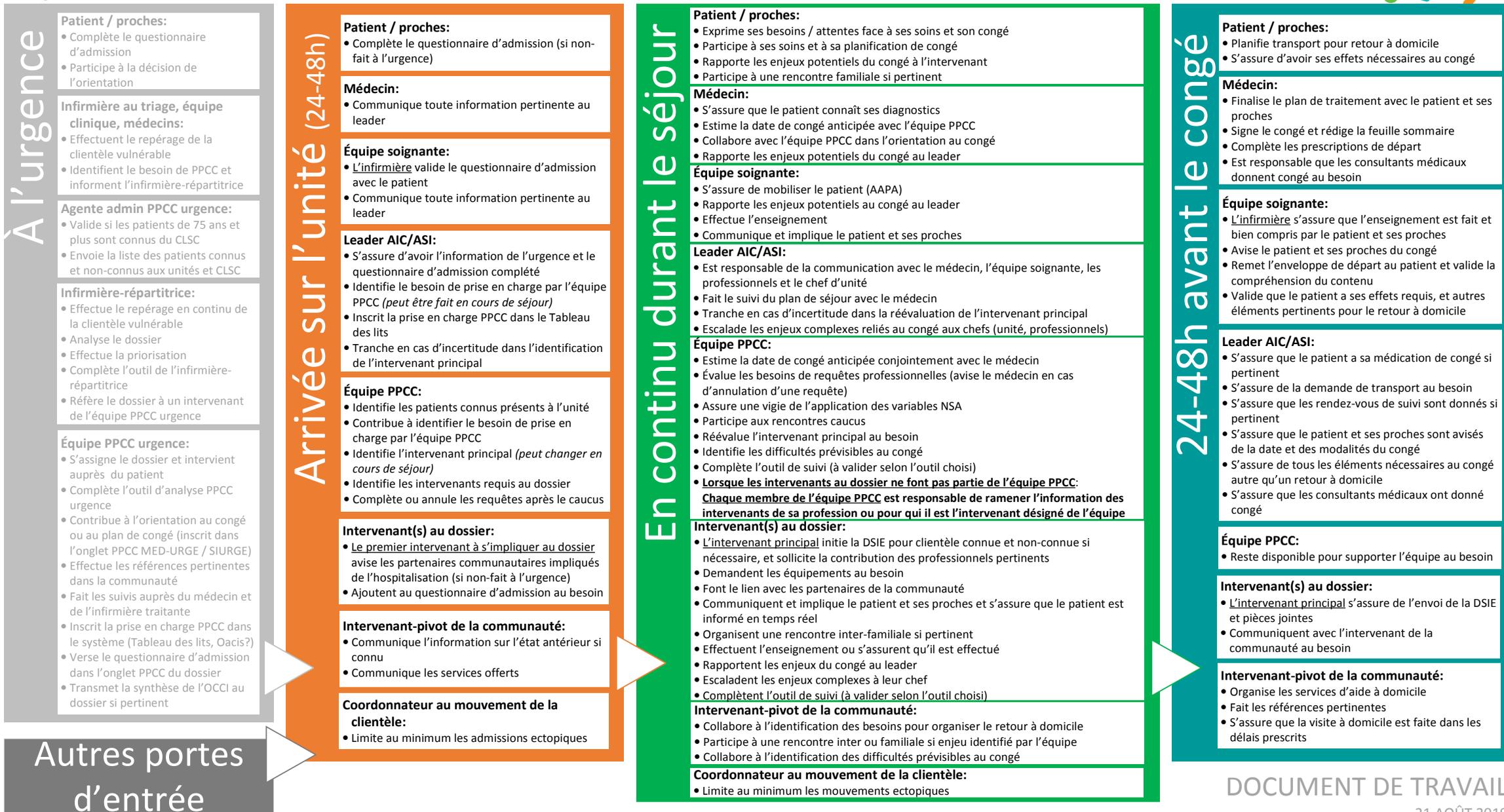




# Processus de PPCC sur les unités de soins



# PPCC sur les unités de soins



## Outil d'aide à la décision pour l'identification de l'intervenant principal

**L'équipe PPCC détermine l'intervenant principal** (qui peut être membre ou pas de l'équipe PPCC) au dossier de chaque patient **lors des rencontres caucus**.

En cas d'incertitude, la leader AIC/ASI tranchera.

La décision de l'équipe se base sur les éléments suivants:

- **La raison d'hospitalisation et le diagnostic** (voir formulaires de requêtes professionnelles)
- **Le questionnaire pour mieux vous connaître et vous accompagner** (collecte de données)
- **L'orientation prévue**
- **La majeure clinique** (selon le jugement clinique)

Il est également possible d'équilibrer l'identification de l'intervenant principal en fonction des charges respectives de chacun des intervenants.

Une fois la décision prise, l'équipe PPCC :

- **Inscrit le nom** de l'intervenant principal dans la colonne « Intervenant principal » de l'outil de suivi ;
- **Avisé l'intervenant principal** si celui-ci n'est pas membre de l'équipe PPCC.

**L'intervenant principal fait ensuite le lien régulièrement avec la personne de sa discipline faisant partie de l'équipe PPCC** (ou un intervenant désigné au sein du caucus). Cette communication permet de s'assurer que l'ensemble des informations à jour soient accessibles lors des rencontres caucus de l'équipe PPCC.

## Lexique des termes utilisés

**PPCC** : Planification précoce et conjointe de congés

**Équipe PPCC** : Équipe constituée du leader AIC/ASI, d'une infirmière de liaison, d'un travailleur social et possiblement d'un ou plusieurs autres professionnels selon la majeure de l'unité, qui assure la coordination de l'épisode de soins et du congé. Chaque membre assure le lien entre les intervenants au dossier et l'équipe PPCC, pour les professionnels de sa discipline ou pour lesquels il est désigné.

**Équipe soignante** : Fait référence à l'équipe qui travaille sur l'unité de soins auprès du patient, soit les infirmières, infirmières auxiliaires, préposés aux bénéficiaires, commis.

**Intervenant principal** : Clinicien qui est responsable du dossier du patient (peut être membre ou non de l'équipe PPCC).

**Intervenants au dossier** : Fait référence à l'équipe de professionnels qui viennent en consultation dans le dossier d'un patient, notamment les travailleurs sociaux, infirmières de liaison, infirmières au suivi intégré, ergothérapeutes, physiothérapeutes, orthophonistes, nutritionnistes.

**Patient repéré** : L'équipe a analysé la pertinence que le patient soit suivi ou non par l'équipe PPCC.

**Patient dépisté** : L'équipe PPCC a débuté un suivi du patient.